

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2013

COMPTE RENDU AFFICHAGE

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 13 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 7 février 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,

M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. le Maire

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Election de deux adjoints

M. le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir les sièges d'adjoints vacants et de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints en application de l'article L2122-2 du CGCT.

Il précise qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Concernant l'élection de Mme Pascale TRIMBACH aux fonctions d'adjoint au maire :

- Votants : 33
- Pour : 23
- Contre : 0
- Blanc ou nul : 10

Concernant l'élection de M. Julien WEIL aux fonctions d'adjoint au maire :

- Votants : 33
- Pour : 23
- Contre : 0
- Blanc ou nul : 10

Mme Pascale TRIMBACH et M. Julien WEIL prendront place respectivement au 8^{ème} et 9^{ème} rang.

Les adjoints au maire entrent en fonction dès leur élection par le Conseil Municipal.

L'affichage doit être effectué dans les 24 heures suivant l'élection des résultats en mairie.

2. Formation des nouvelles commissions municipales : retiré de l'ordre du jour

3. Fixation du nombre de conseillers municipaux pour chaque commission municipale : retiré de l'ordre du jour

4. Election des conseillers municipaux siégeant dans chaque commission municipale : retiré de l'ordre du jour

5. Election de quatre conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration de la caisse des écoles : retiré de l'ordre du jour

6. Fixation à sept conseillers municipaux au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer à sept membres les représentants de l'assemblée territoriale pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S à sept.

7. Élection de sept conseillers municipaux au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

M. le Maire propose de désigner les membres siégeant au Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat restant.

Il est précisé que cette élection est effectuée au scrutin de liste selon le système de représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, le vote étant secret.

En cas d'égalité de suffrages entre plusieurs listes, le siège doit être attribué au plus âgé des candidats.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de sept représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 et du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié comme suit :

- Liste d'union « avec vous, Saint-Mandé passionnément » 3 sièges
 - Jean EROUKHMANOFF,
 - Alain ASSOULINE,
 - Florence CROCHETON,

- Liste « Pour Saint-Mandé autrement » 1 siège
 - Claire PALLIERE
- Liste « Saint-Mandé » ouvrons l'avenir » 1 siège
 - Geneviève TOUATI
- Liste « Nous, c'est à gauche » 0 siège

8. Election de huit délégués et désignation de deux associations à la commission consultative des services publics locaux

M. le Maire propose de désigner les membres siégeant au sein de la commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat restant.

Le principe de représentation proportionnelle implique que le mode d'organisation de cette commission permette d'assurer la représentation de tous les groupes politiques composant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a procédé, à l'unanimité, à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

- le Maire, Président ou son représentant,
- huit élus désignés par le conseil municipal selon la représentation proportionnelle :
 - Mme Annick MARGHIERI,
 - Mme Françoise DUSSUD,
 - M. Jean-Philippe DARNAULT,
 - M. Philippe POLITO,
 - M. Gilles CLERC-RENAUD,
 - Mme Brigitte ARTHUR,
 - M. Michel MAHEROU,
- les associations :
 - ASMAC,
 - Saint-Mandéenne

9. Désignation des délégués du conseil municipal auprès d'organismes :

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation de ces représentants doit s'effectuer au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, relative au troisième.

M. le Maire propose de désigner les membres siégeant au sein des organismes suivants :

a/ Election d'un délégué titulaire et son suppléant au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

M. Marc MEDINA est désigné délégué titulaire auprès du SEDIF.
M. Alain ASSOULINE est désigné suppléant.

b/ Election d'un délégué titulaire et son suppléant au S.I.P.P.E.R.E.C. (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication)

M. Jean BOGGIO est désigné délégué titulaire auprès du SIPPAREC.
M. Paul DESVAUX est désigné suppléant.

c/ Election d'un délégué titulaire et son suppléant au Syndicat des Communes d'Ile-de-France pour le Gaz

M. Paul DESVAUX est désigné délégué titulaire auprès du SIGEIF.
M. Jacques-Charles BAUDUIN est désigné suppléant.

d/ Élection d'un délégué titulaire et son suppléant au SYCTOM (Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères)

Mme Florence CROCHETON est désignée déléguée titulaire auprès du SYCTOM.
Mme Anne CARRESE est désigné suppléant.

e/ Élection d'un délégué titulaire et son suppléant à l'Assemblée Générale de la Mission Locale

Mme Françoise DUSSUD est désignée déléguée titulaire auprès de la mission locale.
Mme Sarah GAUBERT est désignée suppléant.

f/ Élection de deux délégués titulaires et leurs suppléants au Conseil d'Administration du Collège Offenbach

Mmes Anne CARRESE et Marie-Pierre LE GALL sont désignées déléguées titulaires au conseil d'administration du collège Offenbach.
M. Jean-Pierre NECTOUX et Mme Stéphanie BRONSZTAJN sont désignés suppléants.

g/ Élection de deux délégués titulaires et leurs suppléants au Conseil d'Administration du Collège Decroly

Mmes Annick MARGHIERI et Marie-Pierre LE GALL sont désignées déléguées titulaires au conseil d'administration du collège Decroly.
Mmes Stéphanie BRONSZTAJN et Anne CARRESE sont désignées suppléants.

h/ Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Institut le Val Mandé

M. Philippe POLITO est désigné représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'institut le Val Mandé.

i/ Election d'un délégué titulaire et son suppléant à l'association SYNCOM

Mme Florence CROCHETON est désignée déléguée titulaire à l'association SYNCOM.
Mme Anne CARRESE est désignée suppléant.

10. **Composition du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de réglementation spéciale de la publicité (ZPR) sur la commune de Saint-Mandé : retiré de l'ordre du jour**
11. **Élection de cinq délégués titulaires et de leurs suppléants de la commission d'appel d'offres : retiré de l'ordre du jour**
12. **Élection de cinq délégués titulaires et de leurs suppléants de la commission de délégation des services publics : retiré de l'ordre du jour**
13. **Election d'un délégué suppléant au Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » : retiré de l'ordre du jour**
14. **Renouvellement des membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées : retiré de l'ordre du jour**
15. **Renouvellement de la composition de la commission consultative pour la révision du règlement de voirie : retiré de l'ordre du jour**
16. **Renouvellement de la composition du comité de pilotage du programme local de prévention des déchets : retiré de l'ordre du jour**
17. **Questions diverses**

La séance est levée à 21h30